
ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Dalmatien

Taille : Moyenne.

Couleur de la robe : Blanc avec noir; blanc avec foie.

Marques de couleur : Taches d'un noir ou d'un brun foie.

Texture et longueur du poil : Court, dense, fin.

Corps : Légèrement plus long que haut. Ligne du dessus droite.

Forme et position des oreilles : Grandeur moyenne, attachées haut, large à la base s'amenuisant vers une extrémité arrondie.

Forme et port de la queue : Atteignant le jarret, portée recourbée vers le haut.

Pieds : Compacts.

Caractéristiques uniques : Patron tacheté distinctif de la robe.

Variabilité génétique observable : Le patron des taches est variable.